

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du jeudi 02 FEVRIER 2023****Date de convocation :** 27 janvier 2023**Date d'affichage :** 27 janvier 2023**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 14**Nombre de Conseillers votants :** 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M SECRETAIN pouvoir à Mme COQUELIN, M RENOUARDIERE

**Etaient absents :** MM BELLANGER, LEMOINE

Mme BRIARD est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N° 2023-2-007 : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération – Réhabilitation et extension de la médiathèque.**

Madame le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une petite bibliothèque et d'une cybercommune.

La Commune a intégré le réseau des bibliothèques LIRICI initié par Dinan Agglomération.

Dans ce cadre et au regard de l'évolution des besoins des utilisateurs de ces équipements, il est apparu nécessaire de réfléchir à la réhabilitation et à l'extension de ces équipements pour créer une médiathèque.

Le projet a été élaboré en concertation avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département.

Un permis de construire a été accordé et le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en septembre 2023 pour une durée d'un an.

Par délibération n°2023-2-004 du 2 février 2023, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet définitif de réhabilitation et extension de la médiathèque ainsi que le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 769 200 € HT soit 923 040 € TTC.

Il est proposé de solliciter le Fonds de Concours de 100 000 € de Dinan Agglomération dans le cadre de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Dépenses d'investissement en € HT		Recettes en €	
Honoraires et études	91 000 €	Fonds de concours DA	100 000 €
Travaux	678 200 €	Subvention DRAC (DGD bibliothèque)	210 679 €
		Subvention Département (contrat de territoire)	175 179 €
		Autofinancement	283 342 €
Total	769 200 €	Total	769 200 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus,
- **DECIDE** de réaliser les travaux,
- **VALIDE** le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide de 100 000 € au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 03 février 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Maire,

Michèle MOISAN

